

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

Enquête publique relative au permis de construire de l'Ilot « Port de Noisy » du 1^{er} au 31 octobre 2019

Par arrêté du maire de Noisy-le-Sec 2019-361 du 29 août 2019, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique concernant le permis de construire de l'Ilot Port de Noisy dans le cadre de la ZAC du quartier durable de la plaine de l'Ourcq à Noisy-le-Sec.

Cette autorisation d'urbanisme, soumise à une étude d'impact pour la réalisation d'un ensemble immobilier et paysager intégrant une mixité urbaine sur une emprise globale d'environ 3 hectares et qui totalise une surface de plancher totale (SDP) d'environ 37 760 m² répartie comme suit :

- une piscine d'environ 6 639 m² de surface plancher qui servira de piscine d'entraînement pour les jeux olympiques et paralympiques de 2024 en water polo,
- 201 logements d'environ 13 900 m² de surface plancher,
- des locaux de commerce et d'activité d'environ 6 907 m² de surface plancher,
- un hôtel d'environ 4 159 m² de surface plancher,
- une résidence de service d'environ 6 155 m² de surface plancher
- des jardins paysagers en R+2 et R+3 sur la toiture de la piscine.

Cette demande de permis de construire fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale.

Par décision du 24 juillet 2019 du tribunal administratif de Montreuil, Madame Micheline BELFORT a été désignée pour conduire cette enquête.

L'enquête s'est déroulée du mardi 1^{er} octobre au jeudi 31 octobre 2019 dans de parfaites conditions d'accueil du public, de mise à disposition du dossier avec 4 permanences du commissaire enquêteur les 1^{er}, 15, 24 et 31 octobre 2019.

Outre la mise à disposition du dossier et du registre d'enquête (version papier), il était disponible sur le site internet de la ville avec la création d'une adresse mail.

Un poste informatique était mis à disposition du public au siège de l'Hôtel de Ville aux horaires d'ouverture de la mairie.

Il était également consultable sur le site de l'Etablissement public territorial Est Ensemble.

Le public pouvait consigner ses observations :

- sur le registre d'enquête au siège de l'Hôtel de Ville
- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur, Hôtel de Ville de Noisy-le-Sec
- par courriel à l'adresse suivante : portdenoisy@noisyselec.fr

L'avis d'enquête publique a été apposé au siège de l'Hôtel de Ville, sur les panneaux administratifs de la ville, sur le site de l'Ilot Port de Noisy et au siège de l'Etablissement public territorial Est Ensemble.

Il a été publié dans les journaux :

- Le Parisien du 13 septembre et 2 octobre 2019
- Les petites affiches du 13 septembre et 18 octobre 2019
- Le magazine de la ville de Noisy « Le Noiséen » dans ses éditions de septembre et octobre 2019

L'avis de l'autorité environnementale

Avis rendu le 28 août 2019.

Les principaux enjeux environnementaux de l'opération et de la ZAC sont :

- Les impacts sanitaires sur les populations qui occuperont et fréquenteront ce secteur de la ZAC, très exposé aux risques, pollutions et nuisances routiers,
- La pollution des sols, résultant des activités historiques,
- La gestion globale de l'eau,
- Le paysage urbain,
- Les risques naturels,
- Les consommations d'énergie de l'opération, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre dans les phases de construction et de fonctionnement.

Ces enjeux donnent lieu à recommandations qui seront développées dans le rapport d'enquête publique ainsi que les réponses apportées par l'Etablissement public territorial par le biais du maître d'ouvrage en charge de la ZAC « SAS de l'Ourcq ».

Participation et contribution du public

125 contributions essentiellement par voie dématérialisée à l'adresse courriel ouverte à cet effet.

Participation

- De citoyens

Bon nombre de Noiséens, des communes environnantes de la Seine-Saint-Denis voire de la métropole du Grand Paris.

Il est à noter la forte implication du cercle des nageurs noiséens au travers de ses dirigeants, coachs sportifs, entraîneur et joueurs...

Pour la plupart habitant Noisy, et des parents dont les enfants fréquentent la piscine, du club de natation de Bondy.

Il est à noter qu'un certain nombre de courriels ne permet pas toujours d'identifier la provenance.

- Du groupe scolaire de l'Assomption de Noisy
- De la Fédération sportive éducative de l'enseignement catholique
- De responsables politiques
 - La maire de Bondy
 - Elus du conseil municipal de Noisy : adjoints au maire, maire honoraire
 - Conseiller départemental du canton de Bondy
- D'athlètes de haut niveau

- De professionnels de la ZAC du Canal de l'Ourcq : architecte et responsable d'exploitation
- De nombreux clubs sportifs hors cercle des nageurs noiséens déjà cité : Pays d'Aix natation, Montpellier water-polo, Water-polo Saint-Maur, Sports aquatiques Albi, SNTPP Fontenay-sous-Bois, Ligue Ile-de-France de natation, Fédération de Paris natation 2024, Fédération française de natation, OMS 12 Montagut
- De l'union des associations environnementales de la Seine-Saint-Denis « Environnement 93 »
- De l'association Noisy-le-Sec environnement

Contributions

L'ensemble des contributions, à l'exception de celle de l'association « Environnement 93 », exprime la même satisfaction quant au projet retenu de piscine d'entraînement de water-polo pour les jeux olympiques de 2024 et apporte leur soutien. Un certain nombre d'entre elles s'exprime sur le projet global.

D'une façon synthétique, elles pourraient se résumer ainsi :

- Projet qualitatif et restructurant pour la ville tant du point de vue de l'équipement sportif qu'urbanistique sur une zone délaissée en centre ville avec la création d'espaces verts, dans la continuité de la requalification des rives du canal de l'Ourcq en lien avec les moyens de communication, T ZEN, T1, ligne 15 et de la future gare du Grand Paris Express
- Projet d'utilité publique dans sa reconversion, équipement pérenne
- Opportunité à saisir pour un sport à haut niveau, la piscine actuelle se dégradant et n'étant pas à la hauteur de nos ambitions
- Projet de piscine sera un pôle de convergence de la discipline en Ile-de-France offrant un rayonnement à l'échelle métropolitaine
- Relation à l'activité sportive est extrêmement stratégique sur le territoire pour favoriser la structuration de la jeunesse et leur intégration sociale (éducation par la natation) et de permettre aux associations de continuer leur travail de création de lien social
- Mise en œuvre des actions « de savoir nager » pour optimiser l'apprentissage de la natation et s'inscrire dans un plan de lutte contre les risques de noyade en France, un enfant sur deux ne sait pas nager

Environnement 93

- Sur la présente enquête concernant « le permis de construire de l'Ilot Port Noisy »
 - Estime que l'information au public ne permet pas de mesurer l'importance du projet (confusion des procédures administratives)
 - Intervient plus précisément sur :
 - La pollution de l'air
 - Le paysage
 - La pollution des sols
 - Le traitement des déchets
 - Les réponses aux recommandations de l'autorité environnementale
 - Conclut :
Environnement 93 donne un avis défavorable sur ce permis de construire pour les

raisons suivantes :

- Risques sanitaires importants et non évalués, consécutifs à la mauvaise qualité de l'air pour les populations logeant sur le site ou transitant par le pôle multimodal.
- Accentuation des effets provoquant le changement climatique.
- Mauvaise information du public et confusion dans la présentation des procédures administratives.
- Dégradation du « Grand Paysage » le long du canal de l'Ourcq.
- Alibi des jeux olympiques pour un projet qui a choisi de privilégier l'impact économique plutôt que les aspects sanitaires et environnementaux.

Il est à préciser qu'Environnement 93 était intervenu dès l'ouverture de l'enquête et de la première permanence de la commissaire enquêtrice pour demander le report de l'enquête au motif « aucune délibération du Conseil municipal » validant la modification n°2 du PLU de Noisy-le-Sec.

- Sur la modification n°2 du PLU de Noisy-le-Sec et le déclassement de la parcelle CD93
Cette modification concerne la précédente enquête qui s'est tenue du 15 juillet au 23 août 2019. Environnement 93 transmet l'avis du 23 août 2019 déjà produit.

Association Noisy-le-Sec Environnement

- Conteste la note de présentation du projet.
- Interpelle sur la gestion des déchets dans le projet du port de Noisy

Fait à Bobigny, le 8 novembre 2019
Le commissaire enquêteur

Micheline Belfort